



## **Manuel de l'étudiant**

L'intervention en soins spirituels

*Divers profils professionnels*

*Association des intervenantes et intervenants en soins spirituels du Québec*

*Association of spiritual care professionals of Quebec  
ASCPQ*

## **Sous-section 1 - Définitions et abréviations**

**AISSQ** : Association des intervenantes et intervenants en soins spirituels du Québec.

**Objectif de la formation de l'AISSQ** : donner des outils pour aider les intervenantes et intervenants dans l'exercice de leur profession de prestation de soins spirituels cliniques, de relation d'aide spirituelle ou de thérapie spirituelle. Les gens qui ont achevé l'ensemble de la formation peuvent être reconnus à titre de « spécialistes » ou de « superviseurs enseignants ».

**FSIS** : Formation supervisée en intervention spirituelle – formation supervisée en intervention spirituelle soit en soins spirituels cliniques, en relation d'aide spirituelle ou en thérapie spirituelle.

**FSSC** : Formation en soins spirituels cliniques – formation supervisée en soins spirituels cliniques dans divers contextes, notamment dans des institutions de santé et dans le milieu carcéral.

**FRAS** : Formation en relation d'aide spirituelle – formation supervisée dans la fonction de la relation d'aide spirituelle en institution ou en cabinet privé.

**FTS** : Formation en thérapie spirituelle – (à définir)

## A. NIVEAUX DE FORMATION

1. **De base** – Le premier niveau de la formation en intervention spirituelle supervisée (FISS) se compose d'au moins deux stages ou 800 heures de formation reconnue.
2. **Avancé** – Après sa formation de base, un étudiant peut être admis à la formation avancée suite à un processus de consultation de l'étudiant avec un superviseur prêt à admettre l'étudiant dans un stage et un consultant, ou un comité, nommé par le comité de formation.

### 3. Supervision

- a) **Superviseur provisoire** – niveau de formation pour les personnes qui sont admises à la formation supervisée aux techniques et aux compétences de la supervision par un comité d'admission à l'issue d'un processus de consultation.
- b) **Superviseur associé** – niveau de formation accordé par le Comité de certification à un superviseur provisoire qui est prêt à diriger un programme de FSIS autonome alors qu'il est au stade final de la formation à titre de superviseur enseignant.

## B. CATÉGORIES DE CERTIFICATION

1. **Spécialiste** : certification accordée aux membres de l'AISSQ qui ont réussi deux stages ou plus de la formation avancée, qui ont l'équivalent d'une (1) année de pratique et qui ont démontré une compétence dans une spécialité dans le cadre du processus de certification de l'AISSQ. Cette certification peut être obtenue en soins spirituels cliniques, en relation d'aide spirituelle ou en thérapeutique spirituelle.

2. **Superviseur enseignant** : certification accordée aux membres de l'AISSQ qui ont réussi la formation de superviseur provisoire et de superviseur associé et qui ont démontré leur compétence en enseignement dans le cadre du processus de certification de l'AISSQ. Cette certification peut être obtenue en soins spirituels cliniques, en relation d'aide spirituelle ou en thérapie spirituelle.

## **Sous-section 2 - Les questions les plus fréquentes sur la formation en intervention spirituelle supervisée**

### **A. Qu'est-ce que la formation en intervention spirituelle supervisée (FIS) ?**

La FIS est un programme de formation grâce auquel l'étudiant développe les techniques et les compétences de l'intervention spirituelle avec un petit groupe de collègues, tout en étant guidé par un superviseur qualifié. Ce programme peut se dérouler dans un établissement de santé ou un centre correctionnel, une paroisse, un centre de relation d'aide spirituelle ou tout autre lieu où le travail de l'étudiant peut être étroitement supervisé. La FIS se déroule habituellement dans un milieu multidisciplinaire où les conceptions et les idées des autres professionnels favorisent un dialogue créatif et où la coopération avec les autres travailleurs et organismes au service de la communauté est encouragée.

### **B. Quels sont les éléments essentiels du programme de FIS ?**

1. L'exercice de l'intervention spirituelle auprès de personnes qui peuvent traverser ou non une situation de crise. La fréquence des visites auprès des personnes rencontrées varie en fonction des besoins exprimés ou pressentis dans chaque situation.
2. Un processus réflexif sur les entrevues facilité par des rapports (manuscrits ou dactylographiés), des jeux de rôle, des séminaires et des discussions avec les

collègues et les superviseurs. Ce processus porte sur la dynamique de la personne qui reçoit tout autant que de celle qui assure l'intervention spirituelle des points de vue théologique, psychologique, sociologique et anthropologique.

3. Un travail de groupe dans lequel les étudiants et leur superviseur partagent et apprennent ensemble.
4. Une supervision individuelle de chaque étudiant avec le superviseur.
5. Une occasion d'acquérir l'information théorique pertinente grâce à un programme de formation comprenant entre autres des lectures dirigées. Des séminaires cliniques sont aussi intégrés dans la formation.

**C. À quel travail spécialisé le programme de Formation en soins spirituels cliniques (FSSC) prépare-t-il un candidat ?**

La FSSC assure la formation nécessaire pour l'exercice de l'intervention en soins spirituels cliniques dans des endroits tels qu'une paroisse, un établissement de santé ou un centre correctionnel.

**D. À quel travail spécialisé le programme de Formation en relation d'aide spirituelle (FRAS) prépare-t-il un candidat ?**

La FRAS prépare le candidat à exercer un travail en relation d'aide spirituelle dans des endroits tels qu'un centre de relation d'aide spirituelle, un centre paroissial ou en cabinet privé.

**E. En quoi la FRAS diffère-t-elle de la FSSC du point de vue de son programme ?**

1. La formation soins spirituels cliniques (FSSC) est une expérience théorique et pratique complètement intégrée organisée en stages, chacun totalisant un

minimum de 400 heures. Il existe diverses structures pour les stages de FSSC, mais il importe de se rappeler que chaque stage totalise un minimum de 400 heures.

2. La formation en relation d'aide spirituelle (FRAS) est offerte en deux formes de cheminement :

- a) *Option stage* – s'étend généralement sur une période plus longue qu'un stage de FRAS (souvent une année) avec la théorie, la pratique ainsi que la supervision individuelle et de groupe effectuées de diverses façons;
- b) *Option cours* – exige deux cours de maîtrise, l'un en développement humain et l'autre en théorie de la relation d'aide, en plus des heures de pratique de la relation d'aide spirituelle et de la supervision.

Bien que la structure des programmes puisse différer légèrement, l'AISSQ assure par son processus d'accréditation des centres de formation que tous les éléments de base sont présents dans chacun des programmes de formation.

#### **F. Cette formation vaut-elle uniquement pour les personnes ordonnées ou qui exercent un travail à plein temps ?**

Non. De nombreux bénévoles et laïcs s'inscrivent à la formation en intervention spirituelle supervisée (FISS) pour approfondir leur compétence dans l'exercice de leur bénévolat.

#### **G. Quelles sont les conditions d'admission à un programme de FISS ?**

1. Il faut d'abord passer une entrevue avec un superviseur de l'AISSQ chargé de vérifier si les candidats sont prêts pour l'expérience. Un diplôme universitaire ou l'équivalent est recommandé.
2. Il n'est pas nécessaire d'avoir complété toutes ses études universitaires (ou de séminariste) pour entreprendre cette formation, toutefois les conditions décrites ci-après doivent être satisfaites pour être admissible à la certification.

Pour obtenir des équivalences, le candidat doit s'adresser au Comité des normes de formation.

- a. Spécialiste : diplôme de premier cycle d'une université reconnue et une maîtrise en théologie ou l'équivalent dans un domaine clinique connexe et un minimum de deux (2) stages de formation avancée.
- b. Superviseur : diplôme de premier cycle d'une université reconnue et une maîtrise en théologie ou l'équivalent en plus d'un minimum de deux (2) stages de formation avancée, deux (2) stages du programme de superviseur provisoire et un stage (1) du programme de superviseur enseignant associé.

#### **H. Puis-je obtenir des crédits universitaires pour la FISS ?**

Oui. La plupart des facultés de théologie au Canada accordent des crédits pour cette formation.

#### **I. Comment puis-je trouver les endroits où se donne cette formation ?**

Cette information est disponible sur le site Web de l'AISSQ à [www.aiissq.net](http://www.aiissq.net)

#### **J. Comment décider de l'endroit où suivre sa formation ?**

Vous pouvez consulter le personnel et les étudiants de votre faculté de théologie ou un superviseur de l'AISSQ. Vos champs d'intérêt vous amèneront à choisir une formation dans un hôpital général ou psychiatrique, un centre correctionnel ou une paroisse, ou encore un centre de relation d'aide spirituelle.

### **Sous-section 3 - Questions et réponses au sujet des Stages de formation et de certification**

#### **A. Qu'entend-on par formation avancée ?**

Après avoir complété au moins deux (2) stages de base, un étudiant (qui a trouvé un superviseur acceptant d'effectuer pour lui un travail de supervision au niveau avancé) peut demander une consultation au Comité des normes de formation afin de savoir s'il est jugé apte à entreprendre une formation en intervention spirituelle supervisée de niveau avancé. Si l'étudiant n'a pas terminé une année complète de formation dans les disciplines religieuses/théologiques, il doit obtenir une équivalence émise par le Comité des normes de formation avant la consultation. Le temps de traitement de la demande d'équivalence est de deux à six mois.

#### **B. Où puis-je trouver davantage de renseignements sur ce processus de consultation ?**

Les conditions et la procédure de demande sont décrites dans la section sur la certification du Guide AISSQ que tout superviseur a en main et qu'il est possible d'obtenir auprès du secrétariat. Ces renseignements sont également disponibles sur le site Web de l'AISSQ à [www.aiissq.net](http://www.aiissq.net)

#### **C. Quand est-il préférable de se spécialiser dans un domaine ?**

Il est nécessaire d'effectuer au moins un stage de formation avancée dans le domaine de la spécialité choisie en vue de la certification. L'Association encourage les étudiants à poursuivre leur formation dans des milieux et avec des superviseurs différents.

#### **D. Est-il nécessaire de poursuivre ma formation de façon continue ?**

Les étudiants trouvent souvent utile de laisser un peu de temps s'écouler entre les diverses sessions de FISS en vue de mieux intégrer leurs connaissances et de

compléter d'autres cours, néanmoins la FISS peut être poursuivie de façon continue.

## **E. Qu'est-ce que la certification de l'AISSQ ?**

1. Lorsqu'un candidat possède :

- a) les études universitaires ou reconnues comme telles
- b) le mandat de sa communauté de foi,
- c) la formation en intervention spirituelle supervisée,
- d) les documents et l'attestation de compétence professionnelle à soumettre au comité de formation de l'AISSQ,

Il peut demander la certification à titre de :

- a) *spécialiste* en soins spirituels cliniques, en relation d'aide spirituelle ou en thérapie spirituelle.
- b) *superviseur enseignant* en soins spirituels cliniques, en relation d'aide spirituelle ou en thérapie spirituelle.

## **Sous-section 4 - Questions et réponses au sujet de l'organisation de l'AISSQ**

### **A. Quel est le but de l'AISSQ ?**

Le but de l'Association est double :

- 1) favoriser et promouvoir la formation supervisée en intervention spirituelle en vue de la pratique de l'intervention en soins spirituels.
- 2) appliquer des normes rigoureuses de pratique en soins spirituels cliniques, en relation d'aide spirituelle ou en thérapie spirituelle. Ces fonctions sont notamment l'association, la formation, l'accréditation, la certification, la recherche, l'interprétation et les services aux membres.

### **B. Comment peut-on devenir membre de l'AISSQ ?**

Il est possible de se joindre à l'AISSQ en soumettant une demande d'adhésion et en versant la cotisation annuelle. Un exemplaire du formulaire d'adhésion est joint à

la présente.

### **C. Quelles sont les diverses catégories de membre ?**

1. membre régulier
2. membre associé
3. membre corporatif

On peut obtenir l'information sur les frais d'adhésion en s'adressant au secrétariat ou en consultant le site Web.

### **D. Quels sont les avantages dont profitent les membres de l'AISSQ ?**

Le premier avantage est de s'associer à des personnes aux horizons diversifiés en matière de pensée théologique et de pratique, mais qui poursuivent les mêmes objectifs que l'AISSQ. Les membres peuvent profiter des programmes et des activités de formation ainsi que du soutien des pairs dans l'exercice de leur travail. Ils reçoivent les communications officielles de l'AISSQ. Ils ont aussi l'occasion de rencontrer d'autres membres tant à l'échelle régionale que provinciale.

### **E. Quelle est la structure organisationnelle de l'AISSQ ?**

Les travaux courants et la vie de l'organisation sont sous la gouverne d'un conseil d'administration. Les membres de l'AISSQ sont automatiquement membres de la région de leur résidence ou de leur travail. L'AISSQ tient une assemblée générale annuelle au cours de laquelle les membres décident des affaires pertinentes à l'organisation.

### **F. Comment est-il possible de s'engager dans le réseau organisationnel ?**

En assistant aux rencontres régionales ou à l'assemblée annuelle nationale, et aussi en faisant part de son intérêt au comité des candidatures.

Pour d'autres renseignements :

Visitez le site Web de l'AISSQ à [www.aiissq.net](http://www.aiissq.net) . Vous y trouverez l'information la plus récente au sujet de l'organisation, des centres de formation et des superviseurs enseignants. Vous y trouverez également les dernières versions des normes de formation et de pratique. Les renseignements contenus dans le **Guide AISSQ** prévalent sur ceux qui apparaissent dans le **Manuel de l'étudiant**. Pour de plus amples renseignements :

**AISSQ**

**7400, boulevard Saint-Laurent, bureau 532**

**Montréal (Québec)**

**H2R 2Y1**

Téléphone : (514) 259-9229

[Courriel : secretariat@aiissq.net](mailto:secretariat@aiissq.net)